

L'EXPRESS

DEUX-MONTAGNES

INFORMATIONS MUNICIPALES

■ MAI À NOVEMBRE 2016



Améliorez votre train de vie !



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Dans ce numéro

Chronique du maire	3
Deux-Montagnes grandit et s'améliore	4
Développement économique	5
Une ville pour la famille	6
Deux-Montagnes en action	7
Vivre sécuritairement à Deux-Montagnes	12
Deux-Montagnes vous informe	13
Sur la scène verte à Deux-Montagnes.....	14
Annonces du maire.....	15
Faits saillants.....	16

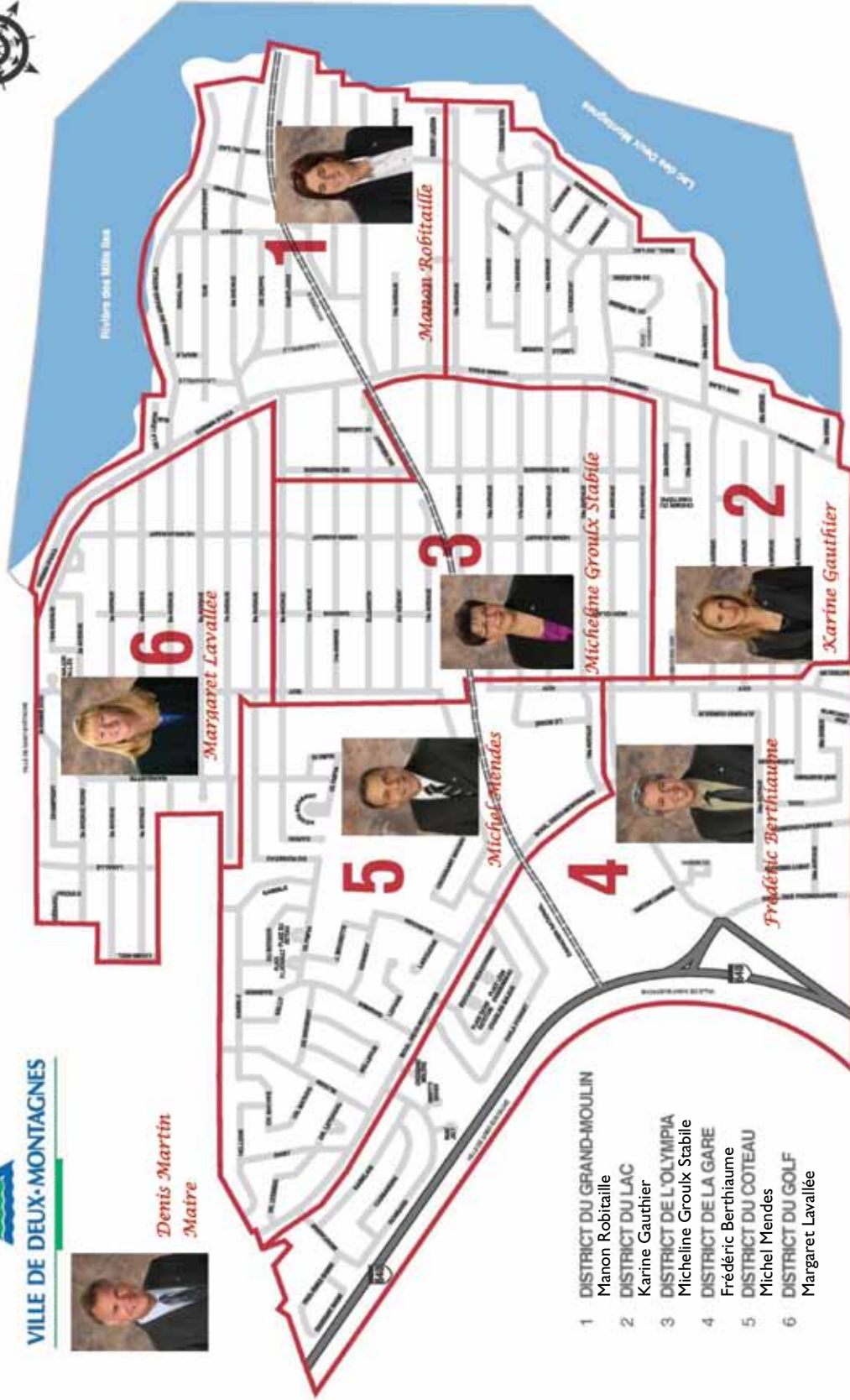


VILLE DE DEUX-MONTAGNES



Denis Martin
Maire

DISTRICTS ÉLECTORAUX
ELECTORAL DISTRICTS



- 1 DISTRICT DU GRAND-MOULIN
Manon Robitaille
- 2 DISTRICT DU LAC
Karine Gauthier
- 3 DISTRICT DE L'OLYMPIA
Micheline Groux Stabile
- 4 DISTRICT DE LA GARE
Frédéric Berthiaume
- 5 DISTRICT DU COTEAU
Michel Mendes
- 6 DISTRICT DU GOLF
Margaret Lavallée



Chers citoyens, chères citoyennes,

Dans ce numéro de l'Express, vous serez à même de constater le dynamisme de plusieurs secteurs d'activités dans notre belle ville de Deux-Montagnes.

La Ville de Deux-Montagnes continue d'améliorer ou de rénover ses infrastructures comme vous le verrez dans ce bulletin. Citons comme exemple, la réfection de la 20^e avenue, un agrandissement du chalet du parc Central, la rénovation de la Maison des citoyens et de certains parcs.

Les activités sportives, communautaires et culturelles sont foisonnantes à Deux-Montagnes. Plusieurs exemples illustrent cette assertion dans les pages qui suivent.

Il faut toujours se rappeler qu'une ville, c'est un milieu de vie. Il faut faire en sorte qu'il soit agréable et réponde aux attentes des citoyens tout en respectant leur capacité de payer.

Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement les bénévoles et organismes qui contribuent à notre qualité de vie. La Ville soutient les activités de ces organismes pour le plus grand bénéfice des Deux-Montagnais.

Vous trouverez également dans ce bulletin des informations financières concernant la Ville de Deux-Montagnes. Nous présentons en toute transparence un résumé des données financières. Celles-ci sont tirées des états financiers audités par Raymond Chabot Grant Thornton. Ces données permettent d'apprécier les changements majeurs dans la façon de gérer les deniers publics qui nous sont confiés par les citoyens. Ces changements opérationnels et structureaux ont permis de maintenir les services existants, de diminuer notre endettement et surtout de juguler les hausses de taxes.

En ce début de la saison hivernale, je vous invite à profiter des nombreuses activités et attraits présents dans notre belle ville (patinoires extérieures, aréna, marche dans le boisé, lecture devant le foyer de la bibliothèque, etc.).

Joyeuses Fêtes!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Martin'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Denis Martin, maire

AMÉLIORATIONS DES INFRASTRUCTURES

La Ville de Deux-Montagnes a complété plusieurs travaux d'améliorations de ses infrastructures notamment :

- la réhabilitation du réseau d'aqueduc sur la rue Régent, Guy, 8^e avenue, 14^e avenue et 15^e avenue;
- la réfection de l'asphalte sur la 20^e avenue entre le chemin d'Oka et le boulevard Deux-Montagnes;
- la réfection des murets sur le chemin d'Oka près du viaduc du CN;
- le pavage du stationnement de la salle de la Légion;
- la finalisation de la piste cyclable Oka-Mont St-Hilaire dont un segment de cette piste cyclable traverse notre municipalité.



Photo du stationnement de la Légion



Photo de la piste cyclable du chemin d'Oka



PROJET MAJEUR DE CONSTRUCTION SUR LE SITE DU MANOIR GRAND-MOULIN

Réseau Sélection soulignait le 12 octobre dernier la construction de son nouveau complexe pour retraités actifs. Le Sélection Deux-Montagnes offrira l'an prochain plus de 260 unités de logement dans un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle, en bordure de la rivière des Mille-Îles et au cœur du quartier historique de Deux-Montagnes.

Le coup d'envoi officiel des travaux, aux coûts de plus de 57 M\$, a été donné en présence de plusieurs dignitaires. L'événement a, en outre, permis aux invités de se familiariser avec la cérémonie du sable, qui a remplacé la traditionnelle pelletée de terre.

Le maire M. Denis Martin a été invité à verser le sable accompagné de Mme Geneviève Éthier du Réseau Sélection afin de souligner la relation naissante entre le nouveau complexe et la communauté deux-montagnaise.



PROJET DE TRAIN – FUTUR RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN (REM)

Depuis quelques mois, les médias rapportent différentes nouvelles concernant le projet de train (REM). Il s'agit d'un projet d'envergure qui toucherait la région de Montréal, notamment la Ville de Deux-Montagnes.

Le fait d'accroître considérablement la fréquence et le nombre de trains rend ce projet particulièrement intéressant pour les gens de Deux-Montagnes et de la région. Le développement du transport collectif est toujours positif d'un point de vue socioéconomique et environnemental.

Il est important de souligner que ce projet de train n'est pas géré par la Ville de Deux-Montagnes ni par les autres villes à travers lesquelles il circulera, mais plutôt par CDPQ Infra, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'administration deux-montagnaise a rencontré à quelques reprises CDPQ Infra pour transmettre certaines préoccupations et aussi pour aider à trouver des solutions

en vue de minimiser les impacts sur la population découlant du déploiement des infrastructures nécessaires à ce très beau projet. Ces infrastructures seront entièrement payées par CDPQ Infra.

CDPQ Infra a tenu des séances d'information à Deux-Montagnes le 15 juin et le 29 novembre 2016. D'autres informations ont également été transmises par cette organisation lors des audiences du BAPE à la fin du mois d'août.

Les personnes intéressées à obtenir de plus amples informations concernant ce projet peuvent consulter le lien suivant : <https://www.cdpqinfra.com/>



UNE VILLE POUR LA FAMILLE



À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE JUIN À AOÛT - CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE

Participer au Club des aventuriers du livre, c'est plonger dans l'univers passionnant de la lecture! Chaque été, les jeunes de 7 à 13 ans sont invités à rejoindre ce club de lecture et vivre une aventure livresque sur une thématique différente chaque année. Les jeunes peuvent s'inscrire gratuitement pendant toute la durée du club et reçoivent une trousse incluant des jeux, des concours, la liste des activités d'animation et des surprises.

Au mois d'août dernier se sont tenues les activités de clôture de cette 22^e saison estivale du Club des aventuriers du livre. C'est devant 70 jeunes Deux-Montagnais que le dévoilement des gagnants des différents concours a eu lieu.

Le maire Denis Martin a participé à la remise de prix.



Gagnante du I-Pod, Club des aventuriers du livre



BALANÇOIRE PARENT-ENFANT

La Ville de Deux-Montagnes a procédé à l'installation d'une balançoire parent-enfant au parc Jean-Paul Beauchemin situé au coin de la 15^e avenue et du boulevard du Lac.



ACTIVITÉ À VENIR :

CARNAVAL DES LIONS Samedi 28 janvier 2017



Le traditionnel carnaval des Lions se déroulera le 28 janvier 2017. Les bénévoles du Club des Lions offriront des activités variées pour toute la famille.



DEUX-MONTAGNES EN ACTION

VENDREDI - SAMEDI, 3-4 JUIN 2016 - RELAIS POUR LA VIE

Pour la treizième année, le Relais pour la vie de la MRC de Deux-Montagnes a eu lieu sur notre territoire. Cet événement s'est déroulé sous la présidence d'honneur du maire Denis Martin.



Membres du conseil, employés et familles représentant l'équipe de la Ville de Deux-Montagnes



Vendredi 3 juin, 19h, premier tour de piste et ouverture du relais qui consiste en une marche de 12h.



Le 4 juin, samedi matin 7h, dernier tour de piste.

SAMEDI 11 JUIN 2016 – FÊTE DES VOISINS

LA 2^E ÉDITION DE LA FÊTE DES VOISINS

En dépit du mauvais temps, plusieurs résidents de Deux-Montagnes se sont donnés rendez-vous pour la 2^e édition de la Fête des voisins, tenue simultanément dans les différents parcs de quartier et organisée par les conseillers/ères de chaque district.



SAMEDI 18 JUIN – COURSE BATEAUX-DRAGONS

Pour la 5^e année consécutive, la Ville de Deux-Montagnes participait à la course de bateaux-dragons au profit de la fondation Sercan.

La Ville était fière de pouvoir compter sur ses employés et élus pour composer son équipe de 20 rameurs.



DEUX-MONTAGNES EN ACTION

VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2016 – FÊTE DU CANADA

Les célébrations de la 45^e édition de la Fête du Canada ont débuté par le traditionnel défilé suivi de plusieurs activités organisées au parc Central de Deux-Montagnes.

Plusieurs activités familiales ont été organisées pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



JEUDI 7 JUILLET – 50^E ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Les membres du conseil municipal ont eu l'honneur de souligner le 50^e anniversaire de mariage de deux couples deux-montagnais.

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX MARIÉS!



Mme Micheline Déry & M. Jean-Paul Lamontagne



Mme Cécile Dubé et M. André Ouellet

DEUX-MONTAGNES EN ACTION

15 AU 17 JUILLET 2016 – DEUX-MONTAGNES EN FÊTE

Désireuse de poursuivre et de bonifier des activités rassembleuses pour la collectivité, la Ville a présenté la 2^e édition de Deux-Montagnes en fête, du 15 au 17 juillet dernier. Cette grande fête citoyenne à caractère familial, culturel et sportif permet également à certains commerçants et organismes de mieux se faire connaître.



DEUX-MONTAGNES EN ACTION

FESTIVITÉ DEUX-MONTAGNES EN FÊTE – COURSE DE LA FAMILLE – 17 JUILLET 2016



(crédit photo Jean-François Calvé)



(crédit photo Jean-François Calvé)



(crédit photo Jean-François Calvé)



11 AOÛT – 50^E ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Les membres du conseil ont eu le plaisir d'accueillir avant la séance du conseil du 11 août dernier Mme & M. Jean-Pierre Larose afin de souligner leur 50^e anniversaire de mariage.

20 AOÛT – FÊTE DE LA FAMILLE SHAMROCKS

Le club de soccer de Deux-Montagnes (Shamrocks FC) a organisé une fête de la famille en présence du maire Denis Martin rassemblant tous les membres de ce club.



(crédit photo Shamrocks FC)

DEUX-MONTAGNES EN ACTION

29 OCTOBRE 2016 – PRATIQUE DE L'ARMADA À L'ARÉNA OLYMPIA

L'Association de hockey mineur de Deux-Montagnes en collaboration avec la Ville de Deux-Montagnes ont invité l'Armada de Blainville-Boisbriand à tenir une pratique sur la glace de l'Olympia le 29 octobre dernier. La conseillère, Mme Margaret Lavallée et M. le maire, Denis Martin, se sont joints à l'événement.



31 OCTOBRE – HALLOWEEN HÔTEL DE VILLE

Les membres du conseil municipal et quelques employés municipaux ont ouvert les portes de l'Hôtel de Ville pour offrir quelques friandises à l'occasion de l'Halloween.



9 NOVEMBRE 2016 – BIBLIO-AIDANTS

La bibliothèque de Deux-Montagnes a adhéré au programme national Biblio-aidants de l'Association des bibliothèques publiques. Un événement-conférence du Comité local proches aidants de la MRC Deux-Montagnes/Sud de Mirabel a été organisé à la salle des Vétérans de Deux-Montagnes. Le maire Denis Martin accompagné de la mairesse Mme Sonia Paulus (Sainte-Marthe-sur-le-lac) ainsi que divers représentants des villes participantes étaient présents.





LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES

Les agents de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes veillent de façon massive à la sécurité de nos jeunes sur nos routes. Les policiers patrouillent tout au long de l'année les zones scolaires afin de sensibiliser les conducteurs dès le début de l'année scolaire à la sécurité des jeunes élèves et des plus âgés, de même que la sécurité des membres du personnel des établissements scolaires.

Les parents sont aussi fortement encouragés à poursuivre la prévention auprès de leurs enfants, en leur rappelant les principales règles de sécurité applicables aux piétons, par exemple traverser aux intersections en tout temps, respecter les signaux des brigadiers scolaires et toujours s'assurer que la voie est libre avant de traverser.

SAVIEZ-VOUS QUE :

dès que les brigadiers lèvent leur signal d'arrêt, si un automobiliste passe malgré tout, il s'agit de la même infraction qu'un arrêt obligatoire. Une contravention peut être émise avec inscription de points d'inaptitude.

Quant aux conducteurs, voici un rappel de quelques règlements importants qui doivent obligatoirement être respectés, sans quoi des amendes seront données :

- Respecter la limite de vitesse de 30 km/h aux abords de la plupart des écoles et dans les zones scolaires
- Respecter les consignes des brigadiers scolaires en tout temps
- Immobiliser complètement son véhicule derrière un autobus scolaire dont les feux rouges supérieurs clignotent
- Respecter les corridors scolaires réservés aux autobus tout au long de la période indiquée

En adoptant des comportements responsables sur nos routes et en respectant les règles de sécurité, nous serons tous en mesure d'éviter des tragédies. Ralentissons toujours dans les zones résidentielles et scolaires : nos jeunes y circulent tout au long de l'année !

CIRCULATION AUX ALENTOURS DES GARES - RAPPEL

Étant donné l'achalandage important autour des deux gares, il est recommandé aux automobilistes de redoubler de vigilance et de faire preuve de courtoisie vis-à-vis les piétons surtout aux heures de pointe.



EN DIRECT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VOICI QUELQUES RAPPELS POUR LES UTILISATEURS DE CHAUFFAGE À COMBUSTIBLE SOLIDE

- Faire une vérification visuelle de votre cheminée et système de chauffage (joints, fissures, solidité des attaches, capuchon...)
- Ramoner votre cheminée si cela n'a pas été fait à la fin de l'hiver précédent. Si vous n'êtes pas équipé pour effectuer ce travail, faites appel aux services d'un professionnel !

Il est strictement prohibé d'utiliser un poêle à bois comme installation de chauffage central, si celui-ci est surmonté par une hotte raccordée à des conduits de ventilation afin de distribuer l'air chaud.



Les appareils à combustible solide sont des chaudières, des fournaies, des foyers de maçonnerie, des foyers encastrés ou préfabriqués, des poêles qui sont conçus pour brûler les bûches de bois ou toutes autres matières solides comme les bûches écologiques ou le charbon.

Les poêles au gaz propane ou naturel et les foyers électriques ne sont pas considérés comme étant des appareils à combustible solide.

TERRAIN BOULINGRIN :

La Ville de Deux-Montagnes souhaite informer ses citoyens que le terrain de bowling situé au bout de la 8e avenue a été relocalisé au parc Armitage (devant l'usine de filtration). Pour adhérer à ce club, veuillez surveiller le programme printanier des Loisirs.



L'ORGANISME 4 KORNERS MAINTENANT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE AU 200 RUE HENRI-DUNANT

La Ville de Deux-Montagnes reconnaît le précieux apport de 4 Korners à la communauté. C'est la raison pour laquelle l'administration municipale deux-montagnaise soutient la mission de 4 Korners d'assister les jeunes, les adultes, les aînés et leurs familles dans la région des Laurentides afin de faciliter l'accès à l'information, aux ressources et aux services de santé et services sociaux en anglais.

La Ville de Deux-Montagnes a offert sans frais à 4 Korners deux bureaux au sous-sol du Centre communautaire de la Ville, situé au 200, rue Henri-Dunant. 4 Korners a intégré ses nouveaux locaux le 19 septembre dernier. Les bénévoles et les intervenants qui y œuvrent pourront ainsi continuer d'appuyer la communauté.



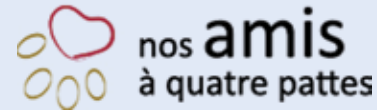
AVIS AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS, Système automatisé SAM / Rappel à s'inscrire. Ce service offre aux citoyens la possibilité de recevoir de la Ville des avis téléphoniques concernant la sécurité civile. Pour s'inscrire, il faut suivre les étapes énumérées sur le site WEB de la Ville.



STATIONNEMENT SUR LES RUES

Pour la période hivernale, le stationnement de nuit sur les rues est interdit du 1^{er} novembre au 15 avril, entre minuit et sept heures le matin.

RAPPELS AUX CITOYENS



Plusieurs citoyens se plaignent de la présence de chien sans laisse dans les parcs ainsi que sur les rues de la ville.

Pour les parcs : Rappelons que dans les parcs pour enfants en bas âge, les chiens sont interdits. Dans tous les autres parcs, les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps. Le seul endroit dans la Ville où les chiens peuvent être libérés est le parc à chiens, situé sur le boulevard du Lac entre la 15^e et 13^e avenue. Jouer avec un chien, même s'il est très docile avec une balle ou un disque volant, est interdit ailleurs dans la Ville.

Pour les rues : Il est considéré comme une nuisance le fait qu'un chien se trouve sur une rue, chemin public, une place publique, un parc (sauf le parc à chiens) sans être tenu en laisse.

Consultez l'intégral du règlement sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes sous Publication/Règlements municipaux/ Règlement no. 1392, chapitre IX, Section II, point 3.

Rappelons également qu'il est obligatoire de ramasser les déchets laissés par votre animal. Il s'agit d'une question d'hygiène et de civisme!

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1369 ARTICLE 5.4

L'installation d'un abri d'auto temporaire, sur le même terrain que le bâtiment principal qu'il dessert, est permise uniquement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Implantation

L'abri d'auto temporaire doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès au stationnement.

Il doit être installé à une distance minimale de :

- 1,5 m par rapport à la voie de circulation
- 0,4 m des limites latérales et arrière du terrain
- 1 m de toute borne-fontaine

Aucun abri d'auto temporaire qui se situerait dans le triangle de visibilité n'est permis.

JOURNÉE HORTICOLE

La Journée horticole est une activité organisée afin d'encourager les résidents à prendre soin de leurs terrains et plates-bandes à l'avant de leur propriété. Durant cet événement, tous les membres du conseil ainsi que les horticultrices de la Ville sont sur place pour remettre gratuitement des plantes vivaces et fleurs annuelles.

La journée horticole a eu lieu le 28 mai 2016 et elle a connu encore une fois un franc succès. C'est donc avec plaisir que tous les résidents sont invités pour la journée horticole 2017 qui aura lieu le samedi 27 mai, au garage municipal, 625, 20^e avenue.



BRÛLURE BACTÉRIENNE RAPPEL :

Devant l'ampleur de l'épidémie de brûlure bactérienne qui sévit dans la région des Laurentides, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), a délivré une ordonnance de mesures phytosanitaires visant le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

Les travaux ordonnés sont les suivants :

Au printemps 2017, surveiller l'apparition de nouveaux symptômes de la brûlure bactérienne sur les végétaux visés par l'ordonnance et éliminer ces symptômes de manière appropriée avant le 15 juillet 2017.

Pour reconnaître les symptômes de brûlure bactérienne et appliquer les mesures appropriées pour l'enrayer, consultez le feuillet d'information du MAPA à l'adresse suivante : <http://www.mapa.gouv.qc.ca/brulurepommiers>

CONCOURS FLEURIR DEUX-MONTAGNES

Le 22 septembre 2016, s'est tenue à la Salle de la Légion Royale Canadienne, la soirée de remise des prix du Concours Fleurir Deux-Montagnes. L'événement en était à sa 29^e édition et celui-ci connaît toujours un fort engouement.

L'événement a été organisé par la Ville de Deux-Montagnes. Les conseillers municipaux étaient tous présents pour remettre fièrement les prix aux gagnants de leurs districts respectifs.

L'objectif du concours est de reconnaître les efforts de tous les citoyens et citoyennes qui ont à cœur l'embellissement de leur environnement. Toutes les propriétés de la Ville sont donc automatiquement inscrites au concours.

En 2017, Deux-Montagnes soulignera la 30^e édition de ce concours encourageant les citoyens de planter le « Lupinus », fleur emblème de la Ville.



UN NOUVEAU PARTENARIAT RELATIVEMENT À L'ARÉNA OLYMPIA DE DEUX-MONTAGNES

Le 20 août dernier, la Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ont conclu une entente relativement à la pratique de sports de glace à l'aréna Olympia située sur le territoire de Deux-Montagnes.

En vertu de cette entente, tant les jeunes hockeyeurs que les joueuses de ringuette des deux municipalités bénéficieront des mêmes tarifs sans compter que l'ensemble des deux populations pourra profiter de la gratuité lors des séances de patin libre et de hockey.

En contrepartie, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac versera une contribution financière annuelle à la Ville de Deux-Montagnes.



LE PROJET DE PISCINE INTERMUNICIPALE

Un projet de piscine intermunicipale avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a cheminé au cours des derniers mois. La Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne possèdent pas de piscine intérieure. Il s'agit d'une lacune importante dans l'offre de service souvent soulignée par des citoyens des deux villes.

Une consultation publique organisée à Deux-Montagnes, le 20 juin dernier, a confirmé la volonté des citoyens de cette ville à disposer d'une telle infrastructure. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite depuis un certain temps offrir un tel service à proximité pour ses citoyens. Il était donc naturel que les deux villes, déjà associées pour d'autres services municipaux, décident de s'unir pour un projet de piscine intérieure. Le fait qu'elles s'associent à nouveau démontre une saine gestion des deniers publics et une préoccupation des élus d'offrir des activités liées aux saines habitudes de vie.

Une piscine à vocation sport et loisirs est de plus en plus en phase avec l'évolution des pratiques sociales actuelles : la natation est l'une des activités les plus appréciées, avec la marche et le vélo. Les piscines intérieures constituent souvent l'un des seuls équipements sportifs fréquentés par l'ensemble de la population, par toutes les classes d'âge, et constituant par ailleurs le lieu d'accueil privilégié pour une pratique sportive.

Le coût estimé du projet de construction est d'environ 8 à 9M\$. Il s'agirait d'une piscine de 25 mètres dotée de six couloirs. Ce projet de piscine est éligible à un tout nouveau programme de subvention fédérale-provinciale. Ce programme permettrait de financer jusqu'à 66 1/3 % du projet de construction. Les ententes intermunicipales conclues le sont en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes. Le projet continue donc de cheminer et des développements sont attendus au cours des prochains mois.



DÉPÔT DU RAPPORT CONSOLIDÉ DE 2015 – UN AUTRE BILAN POSITIF

La situation financière était préoccupante en 2013, mais les récentes données financières permettent de constater une très nette embellie pour la Ville de Deux-Montagnes. Pendant que le taux de taxation demeure au niveau ou même sous le niveau de l'inflation, la dette (sous ses différentes formes) diminue pendant que les réserves financières augmentent.

Taux de taxation :

Basé sur la valeur moyenne des maisons de Deux-Montagnes, 238 000 \$ au rôle 2016-2018. (1,92 en 2014), (1,78 en 2015), (1,2 en 2016). Une hausse de taxe de 0.59 % est prévue pour 2017.

DETTE :	2013	2015	↓ BAISSÉ DE
Dette totale (dette long terme + emprunt temporaire)	45M\$	41M\$	4M\$
Dette nette des subventions (dette long terme moins les subventions)	38M\$	31M\$	7M\$
Dette nette (actifs financiers moins passifs financiers)	41M\$	34M\$	7M\$
Dette à court terme (emprunt temporaire)	10M\$	20,000\$	9,9M\$

RÉSERVES FINANCIÈRES	2013	2015	↑ HAUSSE DE
Réserves financières pour projets futurs (surplus affectés)	1,6M\$	4,6M\$	3M\$
Réserves financières pour imprévus (surplus non affectés)	1M\$	2,7M\$	1,7M\$

*Ces données sont tirées des états financiers audités par Raymond Chabot Grant Thornton

NOMINATION POUR LE DIRECTEUR ADJOINT SERVICE-INCENDIE

Le directeur adjoint du Service de sécurité incendie intermunicipal de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac a été élu comme directeur de secteur à l'Association des chefs de service incendie du Québec pour la région des Basse-Laurentides. En plus de ces fonctions régulières, il représentera ses pairs auprès du Ministère de sécurité publique du Québec, permettant ainsi de faire suivre les lignes directrices et les alignements émis par le MSP auprès des services de sécurité incendie de notre région.



CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR:
L'HÔTEL DE VILLE DE DEUX-MONTAGNES
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
TÉLÉPHONE: 450-473-2796
WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA

Les éditions de l'Express sont téléchargeables sur la page d'accueil du site Internet de la Ville.

CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE POUR SOULIGNER LE TRAVAIL EXCEPTIONNEL DES POMPIERS DE DEUX-MONTAGNES

Monsieur Mathieu Poulin, qui participait à la Course de la famille de Deux-Montagnes, le 17 juillet 2016, a été victime d'un malaise près du fil d'arrivée. Les pompiers présents pour assurer les premiers soins durant l'évènement l'ont pris en charge avec diligence et professionnalisme. Monsieur Poulin tenait à remercier profondément les pompiers qui lui ont probablement sauvé la vie.



Une cérémonie de reconnaissance a eu lieu à la salle du Conseil le 8 septembre 2016. M. Denis Martin, maire et les conseillers municipaux étaient présents pour honorer nos pompiers.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque et archives nationales du Québec
EN COLLABORATION AVEC:
Tous les Services de la Ville
CONCEPTION GRAPHIQUE: Imprimerie des Patriotes
IMPRESSION: Imprimerie commerciale
TIRAGE: 8 000 EXEMPLAIRES